

Le neuf février deux mille vingt-six à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustoges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Garrigue Michel, Maire de Coustoges. Étaient présents outre le Maire sus nommé MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, ANRIGO Michel, BECK Martine, A été nommé secrétaire : MIRALLES Richard. Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustoges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15 qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ Nomme M. Richard MIRALLES, secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Garrigue, Maire de Coustoges



Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le neuf février deux mille vingt-six